



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>15663</b>	<b>De Mme Sandrine Rousseau ( Écologiste - NUPES - Paris )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Travail, santé et solidarités		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Travail, santé et solidarités
<b>Rubrique &gt;</b> maladies	<b>Tête d'analyse</b> >Remboursement des tests salivaires sur l'endométriiose	<b>Analyse &gt;</b> Remboursement des tests salivaires sur l'endométriiose.
Question publiée au JO le : <b>27/02/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sandrine Rousseau alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la récente décision de la Haute Autorité de santé (HAS) de ne pas préconiser le remboursement du test salivaire qui permet de diagnostiquer l'endométriiose alors qu'il vient d'être reconnu efficace à plus de 95 %. En effet, si la HAS reconnaît le caractère novateur et l'efficacité diagnostique de ce test, elle estime que des études complémentaires, qui pourraient prendre jusqu'à 5 ans, seraient nécessaires pour évaluer son utilité clinique dans la pratique courante. Pourtant, comme l'explique l'association EndoMIND, connaître la cause de ses souffrances change la vie. « Savoir que l'on a une maladie c'est disposer des clés pour vivre mieux. C'est être libre de choisir son parcours de soin et de décider en toute connaissance de cause ». En France, on estime qu'environ 1 femme sur 10 est touchée par l'endométriiose. Il faut rappeler qu'aujourd'hui le diagnostic de cette maladie peut prendre entre 8 et 10 ans, les patientes qui expriment leurs douleurs et symptômes n'étant souvent pas crues. Ce nouveau test, lui, permet d'obtenir un résultat en 10 jours. Le coût de ce test s'élève à 800 euros et son non-remboursement compromet donc l'accès à un diagnostic précoce et précis pour toutes et entrave ainsi la prise en charge de cette maladie douloureuse et invalidante. Lorsque la recherche dans le domaine de la santé des femmes progresse, elle doit bénéficier à toutes. L'existence et la diffusion large d'un tel test gratuit et lisible par tous les praticiens, permettrait de réduire drastiquement le retard de diagnostic. Cela permettra d'ouvrir la voie à une meilleure prise en charge médicale pour les personnes souffrant de douleurs et symptômes pouvant être associés à une endométriiose dont le diagnostic pourra être confirmé rapidement. Au regard de l'ensemble de ces éléments, elle souhaite savoir si le Gouvernement compte avancer sur le remboursement des tests salivaires permettant de diagnostiquer l'endométriiose afin de garantir l'égal accès au diagnostic.